



Le propriétaire nous impose une femme de ménage

Par **Lise74**, le **04/04/2012** à **22:12**

Bonjour,

Depuis le mois de septembre, je suis en colocation dans un appartement situé dans un pavillon.

Dès notre arrivée, le propriétaire nous a imposé les services d'une femme de ménage pour nettoyer l'entrée de notre logement. Les services de cette personne sont payés grâce à un prélèvement effectué sur notre approvisionnement mensuel 50 euros (qui s'ajoute au loyer) prévu pour le paiement de l'eau et des ordures. Je précise que dans nos contrats il n'est pas stipulé que les 50 euros de charges permettent également la rémunération d'une femme de ménage.

Est-ce légal?

Cordialement,
Lise P.